

AIDE-MÉMOIRE À CONSERVER PAR LE CANDIDAT

EXAMEN PROFESSIONNEL ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES P2C PAR VOIE D'AVANCEMENT DE GRADE

SPECIALITE BIBLIOTHEQUE, MUSEE, DOCUMENTATION, ARCHIVES

Date de l'épreuve d'admissibilité : **jeudi 28 mai 2026**

Les candidats qui n'auraient pas reçu leur convocation une quinzaine de jours avant le début des épreuves devront contacter le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère au 04 66 65 30 03.

CONDITIONS D'ACCÈS

Ouvert aux fonctionnaires ayant au moins atteint le 6^{ème} échelon du grade d'assistant de conservation et justifiant d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois, ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

ÉPREUVES

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Rédaction d'une note à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité dans laquelle le candidat se présente.

Durée : 3 heures ; Coefficient : 1

ÉPREUVE D'ADMISSION

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle et comportant des questions techniques, notamment dans la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt.

(durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient : 1)